

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 22 mai 2025



COMMUNE D'ESNEUX

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA SRI "OURTHE AMBLEVE LOGEMENT (OAL)"

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Lors de la séance du 22 mai 2025, le Conseil Communal a pris acte de la désignation de trois représentants communaux au sein de la srl « Ourthe Amblève Logement » (OAL) pour la législature 2024-2030. Ont été désignés, Madame Anne-Catherine Flagothier (MR), Monsieur Vincent Rigaux (MR) et Monsieur Muslim Chinkhoyev (PS).

Ourthe Amblève Logement est une société de logements de service public qui a pour missions de fournir un logement décent à un public défini tout en favorisant la mixité, d'accompagner ce public dans le respect mutuel des droits et devoirs, d'entretenir le patrimoine et d'accroître l'offre de logements.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES DES INTERCOMMUNALES

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le Conseil Communal a décidé de marquer son accord sur l'ensemble des ordres du jour des Assemblées Générales Ordinaires des Intercommunales INTRADEL, LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI, NEOMANSIO, CILE, RESA, ECETIA, ENODIA et IMio.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ESNEUX ET L'ASBL LES TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le Conseil Communal a décidé d'approuver le renouvellement, pour la période 2025-2029, de son partenariat avec l'association Les Territoires de la Mémoire. Cette ASBL œuvre à sensibiliser le public, notamment les jeunes, aux dangers des idéologies extrémistes comme le racisme, la xénophobie ou toute forme d'atteinte aux libertés. Son objectif est de défendre les valeurs démocratiques en construisant ce qu'elle appelle un "cordon sanitaire éducatif", c'est-à-dire un ensemble d'actions pour faire barrage à ces idées dangereuses.

Grâce à cette convention, la Commune pourra organiser, avec l'aide de l'association, des formations pour le personnel communal ou scolaire, participer à des activités pédagogiques, louer des expositions à tarif réduit, recevoir une revue d'information, et être mise en avant dans les publications officielles de l'ASBL. Ce partenariat permettra aussi d'impliquer davantage les écoles dans des projets liés à la mémoire et à la citoyenneté.

Pour concrétiser cet engagement, la Commune versera une cotisation annuelle de 320 euros pendant les cinq années de la convention. Ce montant est calculé en fonction du nombre d'habitants.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 22 mai 2025



COMMUNE D'ESNEUX

PROCÉDURE D'EXPROPRIATION DE PARCELLES SISES AU SEIN DU « DOMAINE AVAL DE L'OURTHE » ET DU « DOMAINE DU PONT DE MÉRY » À ESNEUX

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le Conseil communal a adopté deux arrêtés d'expropriation concernant les parcelles situées aux Domaines de l'Aval de l'Ourthe et Pont de Méry.

L'objectif étant de créer une zone d'immersion temporaire. Cette mesure, poursuivie pour cause d'utilité publique, vise à renforcer la sécurité des personnes en limitant les risques d'inondation.

L'expropriation s'inscrit dans la suite logique des acquisitions amiables entamées par la commune depuis 2021.

REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ACQUIS POST-INONDATIONS

Marchés Publics – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

À la suite des inondations de 2021, la Commune d'Esneux a bénéficié d'un subside dans le but d'acquérir des biens pour reloger les sinistrés. Cette enveloppe a permis à la Commune de devenir propriétaire de 11 logements.

Certains logements nécessitaient une remise en ordre ou des travaux de plus grande envergure avant de pouvoir être occupés. Dès que les logements sont prêts, ils sont mis en gestion au CPAS d'Esneux qui se charge du relogement.

Ce jeudi 22 mai 2025, Conseil Communal a décidé d'approuver le cahier des charges 3P N°2369 et le montant estimé du marché pour un total de 352.475€ HTVA / 373.623,5€ TVAC, comprenant le gros-œuvre, l'électricité et le chauffage/sanitaire.